

# Formation des leaders canadiens 2022

FAQ pour partenaires de marché au Canada

*\*La FAQ peut changer\**

**Q : OÙ LA FORMATION DES LEADERS CANADIENS 2022 AURA-T-ELLE LIEU?**

R : La Formation des directeurs canadiens 2022 aura lieu à l'hôtel Fairmont Banff Springs à Banff, Alberta.

**Q : QUELLES SONT LES DATES DE LA FORMATION DES LEADERS CANADIENS 2022?**

R : La Formation des directeurs canadiens 2022 aura lieu du 12 au 14 décembre 2022.

**Q : QUI EST ADMISSIBLE À PARTICIPER À LA FORMATION DES LEADERS CANADIENS 2022?**

R : Seulement les partenaires de marché au Canada peuvent se qualifier pour participer à la Formation des directeurs canadiens 2022.

**Q : QUELLE EST LA PÉRIODE DE QUALIFICATION POUR LA FORMATION DES LEADERS CANADIENS 2022?**

R : Du 1er juin 2022 au 30 novembre 2022 à 23 h 59, HE.

**Q : COMMENT PUIS-JE ME QUALIFIER POUR LA FORMATION DES LEADERS CANADIENS 2022?**

R : Un partenaire de marché canadien peut se mériter la participation à la Formation des leaders canadiens 2022 en satisfaisant à au moins l'une des exigences suivantes :

DEA, DE, DES	DEA, DE, DES	DE, DES	MMG	MMG	MM
Devenez DEA, DE ou DES entre le 1er décembre 2021 et le 30 novembre 2022 et vous vous qualifiez automatiquement.	Tous les DEA, DE ou DES en date du 1er juin 2022 doivent être payés à leur titre de carrière 1 mois sur les 6 mois de la période de qualification. Reclassez-vous au titre de carrière de DEA et bâtissez 1 bloc cumulativement pendant la période de qualification.	À partir du 1er juin 2022, soyez payés à titre de DEA ou un rang supérieur au moins 3 mois sur les 6 mois de la période de qualification et bâtissez 1 bloc cumulativement pendant la période de qualification.	Montez en rang pour devenir MMG pour la première fois pendant la période de qualification et vous êtes automatiquement qualifié.	Tous les MMG doivent être payés à leur titre de carrière 1 mois sur les 6 mois de la période de qualification et former 1 bloc cumulativement pendant la période de qualification.  Les MMG qui ont perdu leur titre de carrière : reclassez-vous au titre de carrière de MMG et bâtissez 1 bloc cumulativement pendant la période de qualification.	Les MM doivent être payés à leur titre de carrière 1 mois sur les 6 mois de la période de qualification et former 1 bloc cumulativement pendant la période de qualification.  Les MM qui ont perdu leur titre de carrière : reclassez-vous au titre de carrière de MM et bâtissez 1 bloc cumulativement pendant la période de qualification.

**Q : QU'EST-CE QUI EST INCLUS DANS LA FORMATION DES LEADERS CANADIENS 2022?**

R : La Formation des leaders canadiens 2022 comprend un billet d'avion aller-retour (s'il y a lieu) en classe économique pour un partenaire de marché (MM à DES) et deux nuits à l'hôtel pendant l'évènement de formation. Tout le transport terrestre, les repas et les excursions planifiés par MONAT seront couverts.

**Q : J'HABITE DANS LA RÉGION OÙ L'ÉVÈNEMENT SE DÉROULERA. EST-CE QU'UN MOYEN DE TRANSPORT SERA OFFERT?**

R : Le transport aller/retour à La formation des leaders canadiens 2022 n'est pas inclus si vous habitez dans région où l'évènement se déroulera. Un trajet de quatre heures de route ou moins sera considéré comme un transport local.

**Q : QUELS SONT LES « RÈGLEMENTS » CONCERNANT LES CHANGEMENTS DE VOL ET DE TRANSPORT TERRESTRE?**

R : Si vous devez changer un vol confirmé par Corporate Traveller, vous devrez payer les frais associés. Si le transport terrestre a été réservé pour vous et vous choisissez de ne pas l'utiliser dans les 48 heures précédant l'heure de départ prévue, le coût par personne vous sera facturé.

**Q : PUIS-JE AMENER MON CONJOINT/MA CONJOINTE OU UN INVITÉ À LA FORMATION DES LEADERS CANADIENS 2022**

R : Oui. Vous pouvez amener votre conjoint(e) ou un invité âgé de 18 ans ou plus au coût de 1000 \$ CA. Le billet d'avion aller-retour est la responsabilité de l'invité.

**Q : PUIS-JE CHOISIR UNE RÉCOMPENSE EN ARGENT COMPTANT AU LIEU DE PARTICIPER À LA FORMATION DES LEADERS CANADIENS 2022?**

R : Non. Aucune récompense en argent comptant ne sera offerte comme substitution pour la participation à l'évènement.

**Q : SI JE NE PEUX PAS ASSISTER À L'ÉVÈNEMENT, PUIS-JE UTILISER LE SÉJOUR GRATUIT À L'HÔTEL À UNE AUTRE DATE?**

R : Non. Le séjour à l'hôtel doit être utilisé pendant les dates de la formation.

**Q : MONAT COUVRIRA-T-ELLE LE COÛT DE PROLONGER MON SÉJOUR?**

R : Non. MONAT couvrira seulement le coût des nuits de l'évènement de formation tel que décrit ci dessus. Aucune exception ne sera faite pour les chambres partagées.

**Q : QU'Y ARRIVERA-T-IL SI L'ÉVÈNEMENT NE PEUT PAS AVOIR LIEU EN RAISON DES RESTRICTIONS LIÉES À LA COVID 19 OU EN RAISON D'AUTRES CIRCONSTANCES IMPRÉVUES?**

R : La Formation des leaders canadiens n'est pas un voyage incitatif, c'est une formation pour nos leaders (MM à DES). Si, pour toute raison que ce soit, l'évènement ne peut pas avoir lieu à la date annoncée, nous ferons tout notre possible pour reporter l'évènement ou le tenir dans un autre format (c.-à-d., virtuellement). Il n'y aura aucune récompense monétaire pour l'évènement de formation.

**Q : DOIT-ON ÊTRE VACCINÉ CONTRE LA COVID-19 POUR ASSISTER À L'ÉVÈNEMENT?**

R : Toutes les restrictions et lignes directrices provinciales en vigueur doivent être respectées. Veuillez vérifier les règlements locaux et provinciaux concernant la COVID-19 pour assurer que vous satisfaites aux exigences nécessaires. MONAT n'est PAS responsable d'établir les lignes directrices.